Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DRH260601-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026
Date de convocation : 19 juin 2026 ***Question : DRH n° 26-06-01*** ***Rapporteur : Valérie SCATTOLIN*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 28*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 33*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Nathalie BARNET ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Ont donné procuration : Frédéric L'AMINOT à Enzo DE GREGORIO ; Jérôme PLOUZEN à Philippe EUZEN ; Michel BEAUPRÉ à Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI à Glenn LE SAOUT ; Katell SALAZAR à Catherine TRÉANTON. Secrétaire de séance : Philippe EUZEN.

> CRÉATION POSTE DIRECTEUR (RICE) DE LA CULTURE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122 ;

Vu le code de la fonction publique, et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-8 ;

Vu les lignes directrices de gestion en matière de Ressources humaines de la Ville de Morlaix, en date du 1er janvier 2025, prises après avis du Comité Social Territorial du 4 décembre 2024 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 16 juin 2026 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du service public, il convient de créer un poste de Directeur (rice) de la Culture, à temps plein, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

Considérant les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de Directeur (rice) de la Culture ;

Considérant le départ à la retraite de l'actuelle Responsable de l'Action culturelle ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant, et qu'il leur appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260625-DRH260601-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : adoptent la création d'un poste de Directeur (rice) de la Culture, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, de la filière administrative, de catégorie A, à temps complet, à compter du 1er septembre 2026 ;

- Article 2 : modifient le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2026 en créant un grade d'attaché principal territorial ;

- Article 3 : inscrivent au budget de la commune les crédits nécessaires ;

- Article 4 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au poste de Directeur(rice) de la Culture ;

- Article 5 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes au sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicités adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Philippe EUZEN

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT